



# Les P'tites Infos voinémontaises

**Numéro 193 – Mars 2026**

## **Elections municipales**

Celles-ci auront lieu le 15 mars pour le premier tour et le 22 mars, si nécessaire, pour le deuxième tour.

La loi du 21 mai 2025 prévoit une harmonisation du mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises.

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique pour les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres :

- les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme
- le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. **Il n'est donc plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote. Dans ce cas, votre vote serait considéré comme nul.**

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir (11 pour Voinémont) et au plus 2 candidats supplémentaires.

Les bulletins de vote seront mis à disposition à la mairie le jour du vote.

## **Perturbations eau potable**

Le contrôle des poteaux incendie de Voinémont aura lieu le jeudi 5 mars à partir de 8 h 30. Les manœuvres orchestrées par le Syndicat des eaux et la SAUR occasionneront des perturbations sur le réseau d'eau.

Merci de prendre vos précautions et merci de votre compréhension.

## **Brioche de l'amitié :**

Depuis plus de 25 ans, Voinémont participe à l'opération brioche, qui a lieu cette année du 23 au 29 mars

Les bénévoles « vendeurs » vous proposeront une brioche au prix de 5 €. Le bénéfice sert à améliorer les établissements qui accueillent des jeunes handicapés mentaux.

Merci de votre participation et de l'accueil cordial que vous réserverez aux bénévoles.



***Préparons-nous au printemps !***